

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-3-1

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Soutien financier à l'Aérodrome de Colmar-Houssen

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention tripartite (Région, CG68, ADC), jointe au rapport, fixant les modalités de versement d'une aide de 30 000 € à la société gestionnaire de l'Aérodrome de Colmar-Houssen pour l'année 2008.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER